



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 23 juillet 2008

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise du rapport de la Banque Nationale de Belgique (BNB) concernant l'impact macroéconomique et budgétaire de la déduction pour capital à risque

Didier Reynders, Vice-premier Ministre et Ministre des Finances vous informe de la remise du rapport d'évaluation des intérêts notionnels réalisé par la BNB. Ce rapport est accessible via le lien suivant : <http://www.nbb.be/doc/ts/Enterprise/Press/2008/Gouvernement080623FR.pdf>

Le Ministre des Finances a déjà fait suivre ce document à ses collègues du kern.

Selon cette étude, le coût net pour les finances publiques en 2006 des mesures introduites par la loi du 22 juin 2005 se situerait dans une fourchette comprise entre 140 et 430 millions d'euros. Le Ministre des Finances souligne le peu d'effets retours mesurables étant donné le peu de temps écoulé entre l'entrée en vigueur de la loi et son évaluation. Le Ministre des Finances rappelle également que les mesures prises par la loi du 22 juin 2005 n'ont pas été conçues pour augmenter les rentrées dues à l'impôt des sociétés mais bien au contraire pour renforcer le degré de solvabilité des sociétés établies en Belgique, améliorer l'attractivité de la Belgique pour les investissements créateurs d'emploi et offrir une alternative aux centres de coordination.

Sophie Van Mallegheem
Porte-Parole